

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE
SEANCE DU 05 mai 2026

DELIBERATION N°2026-25 DU COMITE SYNDICAL

REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

~::~::~::~::~~

Le comité syndical légalement convoqué le 28/04/2026 s'est réuni en séance publique à Nevers, le 05/05/2026 à 15h00 dans les locaux du conseil départemental, à Nevers.

Étaient présents avec voix délibérative :

Monsieur BAZIN Fabien,
Monsieur COUTURIER Bertrand,
Monsieur FAVARCQ Thierry,
Monsieur GAUTHIER Jean-Luc
(Moulins communauté)
Monsieur GUYOT Thierry,
Monsieur HOURCABIE Guy,

Monsieur MARIE Frédéric,
Monsieur MILLIERE Bruno,
Monsieur Philippe REVEL,
Monsieur Jean-Luc SIMON,
Monsieur, Nicolas SMILEVITCH,
Monsieur Thierry SUGIN,
Monsieur Dominique WIATR.

Sont excusés : Mme Florence CIBICK ; Mme Martine Gaudin, Mr Philippe Dauvergne, Mr JeanLuc GAUTHIER (CCACN), Mr Patrice JOLY, Mr Franck MICHOT, Mr David VERRON.

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Mr Bertrand Couturier

- VU l'article L.5217-10-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui dispose que « avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement, le comité syndical établit son règlement budgétaire et financier » ;
- VU l'instruction budgétaire et comptable M57, applicable aux collectivités territoriales et à leurs groupements à compter du 1^{er} janvier 2024, qui impose la rédaction d'un règlement budgétaire et financier pour les structures de plus de 3 500 habitants ;

- VU les dispositions de l'article R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatives à la gestion pluriannuelle des autorisations de programme et des autorisations d'engagement ;
- le rapport n°1.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE DE :

- D'adopter le règlement financier et budgétaire du Syndicat Mixte Nièvre Numérique, annexé à la présente délibération ;
- D'autoriser le Président à veiller à la mise en œuvre des dispositions du présent règlement et de proposer, le cas échéant, les modifications nécessaires pour tenir compte des évolutions législatives, réglementaires ou des adaptations internes.

ADOPTE :

Nombre de voix pour : 13

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION
PUBLIEE LE

LE PRESIDENT
DU SYNDICAT MIXTE

Le Président du Syndicat mixte


Fabien BAZIN

